

# SOCIETY FOR DENTAL SCIENCE

Secrétariat  
Case postale 318  
1211 Genève 4

Me Mauro Poggia  
Département de l'Emploi, des  
Affaires sociales et de la Santé  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
Case postale 3952  
1211 Genève 3

Genève, le 13.03.2017

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La SDS (Society for Dental Science - Switzerland) se fait le porte-parole des médecins – dentistes genevois qui rencontrent depuis de nombreuses années des difficultés avec le Service des prestations complémentaires (SPC) et l'Hospice général. Ces services étant rattachés au Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé, donc placés sous votre autorité, nous sollicitons votre intervention pour améliorer et faciliter la prise en charge des patients dépendants de ces institutions.

La situation à Genève est succinctement la suivante : le médecin-dentiste doit adresser un dossier papier avec un devis et il doit attendre en moyenne 2 mois pour avoir une réponse du médecin-dentiste conseil ; l'avis de ce dernier ne peut pas être contesté par le patient ni par le praticien. Le règlement de la facture demande dans le meilleur des cas au minimum 2 mois. Pour le SPC, elle est adressée au patient qui est chargé de la transmettre lui-même au SPC, ce qu'il oublie parfois de faire.

Sur le canton de Vaud, depuis une dizaine d'années, la demande de prise en charge et la facturation sont informatisées via Medident : en conséquence, le délai d'acceptation et de règlement ne dépasse pas un mois. Les médecins-dentistes vaudois ont à disposition un « Référentiel des Prestations Dentaires admises pour le paiement des frais » (cf. document ci-joint), revu chaque année, qui détermine de façon précise les soins pris en charge. En outre, ce référentiel évite les divergences d'appréciation entre médecins-dentistes et médecins-dentistes conseils. De plus, il existe une Commission des litiges composée par des représentants des différents signataires de la « Convention concernant

les traitements dentaires entre le Département de la Santé et de l'Action sociale et la Profession Dentaire Vaudoise » pour traiter les éventuelles contestations.

Le système mis en place par le Département de la Santé et de l'Action sociale du canton de Vaud donne entière satisfaction à toutes les parties et a permis de réaliser quelques économies. Les médecins-dentistes genevois aimeraient bien pouvoir bénéficier d'un système équivalent et, s'il était commun aux deux cantons, les patients pourraient se faire traiter indifféremment sur le canton de Vaud ou de Genève.

Tout en espérant que notre requête rencontrera un écho favorable, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Prof. hon. Jacky Samson  
Président de la SDS

Annexes : mentionnées